

saison et celles des cultures pérennes couvrent 82,8 % des occupations. Les monocultures occupent 10,2 % de la superficie totale ; les associations couvrent 70,5 % et les cultures pérennes 15,9%.

4.2.- Importance des grands groupes d'occupations de sol

La superficie totale des grands groupes d'occupations est ainsi répartie :

- **Les céréales occupent 23,6 % de la superficie totale des occupations, dont 85,6 % en 1^{ère} saison.** Le maïs occupe une SAU de 59,1% de la SAU totale des céréales; 74,3% de la SAU totale du maïs sont cultivées en première saison. Viennent ensuite le riz avec 38,9% des superficies totales dont 65,6% en première saison et le sorgho avec 1,9%.
- **Les légumineuses couvrent 26,8% de la superficie totale des occupations, dont 80,7 % en 1^{ère} saison.** Le haricot occupe 49,9% des superficies dont 82,1% en première saison. Le pois inconnu est cultivé sur 26,6% des superficies dont 75,3% en première saison.
- **Les légumes et les melons occupent 20,2% de la superficie totale des occupations dont 83,7% en 1^{ère} saison.** Les racines et les tubercules constituent les plus importants groupes de culture de cette catégorie, couvrant 91,3% des occupations. De ce groupe, le manioc prédomine avec 59,6% de la superficie des racines et tubercules et 11% de la superficie totale des occupations.
- **Les fruits et noix occupent 3,9 % de la superficie totale des occupations.** Les fruits tropicaux et subtropicaux les plus importants occupent 98,3% de la superficie totale en fruits et noix avec une prédominance des bananes et plantains estimée à 92,3% , représentant 3,5% de la superficie totale des occupations .
- **Les cultures oléagineuses couvrent 12,3% de la superficie totale des occupations.** L'arachide, la culture la plus importante de ce groupe, s'étend sur 99,3% des surfaces occupées par les cultures oléagineuses.
- **Les cultures pour boissons et épices constituent 2,5% de la superficie totale des occupations.** Le café occupe 86,9% de cette superficie. Vient ensuite le piment avec 8,4%.
- **Les cultures sucrières occupent 10,3% de la superficie totale des occupations.**
- Au niveau du DNE, il a été dénombré 2,149,353

arbres, arbustes et autres cultures fruitières dispersées sur l'ensemble des exploitations agricoles du DNE. De ces arbres, 83,8% sont productifs, et 16,2% sont non productifs.

5.- Elevage

5.1.- Cheptel

Le cheptel départemental de l'Ouest s'élève à 154,454 têtes ainsi réparties : bovins: 44,4% têtes; caprins locaux: 37,2% têtes; porcins: 15,4% têtes.

5.2.- Sexe et âge du cheptel

Les femelles représentent 74,9% du total du département du Nord-Est alors que les males n'en représentent que 25,1%. Les femelles âgées d'un an et plus s'élèvent à 95,917 têtes, constituant 82,9% des femelles dénombrées dans tout le département tandis que celles de moins d'un an sont de l'ordre de 17,1%.

5.3.- Aviculture

La population avine compte 339,982 têtes de volaille traditionnelle, recensées sur 30,978 exploitations, soit 74,2% du nombre total d'exploitations. L'aviculture moderne, pour sa part, est encore embryonnaire, se retrouvant seulement sur 47 exploitations, soit à peu près 0,15% des exploitations avec volaille de l'ensemble des exploitations du département du Nord-Est. L'élevage de poules, le plus important, avec 295,368 têtes, soit 86,9 % de l'ensemble de la volaille, a été recensé sur 73% des exploitations.

5.4.- Equidés

La population des équidés, totalise 28,227 têtes recensées sur 44,2% des exploitations. Les chevaux prédominent avec 18,833 têtes, soit 66,7% du total.

5.5.- Apiculture

A l'échelle du DNE, l'apiculture est pratiquée au niveau de 410 exploitations agricoles soit à peine 1 % du total des exploitations. L'effectif des ruches s'élève à 3,189 unités dont 66,3% sont de type traditionnel et 23,7% de type moderne.

6.- Main d'œuvre

6.1.- Main d'œuvre familiale et salariale

La main d'œuvre familiale et salariale mobilisée sur l'ensemble des exploitations s'élève à 189,322 personnes-jour dont 56,8% constitue les membres permanents de la famille et 41,8%, les aides familiales. La main d'œuvre permanente familiale intervient à 97,5% alors que l'emploi permanent non familial représente 2,5% du total de

l'emploi permanent. Cependant, la main d'œuvre occasionnelle mobilisée s'élève à 2,641,265 personnes-jour dont 77,6% en première saison, 28,6% sont dispensés par des femmes.

7.- Equipement et matériel agricole

L'agriculture du pays est très faiblement mécanisée. En effet, seulement 2,6 % des exploitants agricoles ont utilisé au moins une fois un matériel ou équipement mécanique.

8.- Crédit agricole

Le crédit agricole a été sollicité par 4,8% du nombre total d'exploitants recensés. La SAU concernée par cette demande correspond à 5,4% de la SAU du DNE. Les exploitants qui ont le plus cherché à contracter un crédit exploitent entre 0,5 à 2 cx . A peine 35,1% des demandeurs de crédit ont pu l'obtenir, soit 1,1% du nombre d'exploitants recensés.

9.- Conseil et vulgarisation

Le nombre d'exploitants ayant reçu des conseils de vulgarisation varie entre 7,6% pour conseil en techniques culturales en plein champs, 7,4% pour choix des spéculations et de variétés, 7,2% pour conseil en techniques culturales en arboriculture, 5,3% pour conseil en élevage et 2,9% pour conseil en aviculture.

10.- Principales entraves au développement des exploitations

Parmi les principales entraves au développement des exploitations mentionnées par les agriculteurs, on peut signaler :

- Manque de ressources financières : 66,5% ;
- Manque d'encadrement : 46,2% ;
- Irrigation/eau : 44,2% ;
- Accès aux intrants : 22,7% ;
- Baisse de fertilité de sol: 20,3%.

N.B: Pour accéder à des informations supplémentaires, veuillez consulter:

www.agriculture.gouv.ht

www.agriculture.gouv.ht/statistiques_agricoles

www.countrystat.org/hti

Courriel: statagricoles@agriculture.gouv.ht



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL(MARNDR)



**RESUMÉ DES RÉSULTATS
DU RECENSEMENT GÉNÉRAL DE
L'AGRICULTURE (RGA) AU NIVEAU DU
DEPARTEMENT DU NORD-EST**

2008/2009



Avril 2014

**UNITÉ D'ÉTUDE ET DE PROGRAMMATION /
SOUS-STRUCTURE STATISTIQUE AGRICOLE
ET INFORMATIQUE**

Damien, Route Nationale N° 1

Tél. : (509) 22.28.3046

PREMIÈRE PARTIE: OBJECTIF ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

1.- Objectif du RGA

L'objectif du Recensement Général de l'Agriculture (RGA) est de **renforcer le Système National de Statistiques Agricoles et d'améliorer la disponibilité des données agricoles détaillées sur l'agriculture haïtienne.**

2.- Approche méthodologique

2.1.-Mise en place du Bureau du Recensement

Le MARNDR avait mis en place le Bureau du Recensement de l'Agriculture, géré par la Coordination du Projet desservie par un Coordonnateur National, un Coordonnateur National Adjoint et assistée par un Expert International en statistique. L'équipe centrale incluait entre autres sept Statisticiens, trois Informaticiens et trois Agroéconomistes, qui servaient de vis-à-vis, à titre de superviseurs nationaux, aux superviseurs départementaux. La Coordination gérait la contribution financière du Trésor Public au Projet tandis que la FAO, en plus de l'encadrement technique, assurait la gestion du financement externe apporté par l'Union Européenne.

2.2.-Cadre légal du RGA

Le Projet Recensement Général de l'Agriculture est régi par l'Arrêté Présidentiel paru dans le Moniteur du 23 octobre 2008, Volume 163 No 97, qui prévoyait également :

- **le Comité National d'Orientation du RGA;**
- **le Comité d'Appui Technique et de Pilotage.**

2.3.- Elaboration des documents techniques

La méthodologie du RGA est conçue à partir des directives techniques de la FAO relatives au Programme du Recensement Mondial de l'Agriculture 2010 et des spécificités du contexte haïtien.

2.4.-Cartographie du RGA

Toutes les zones d'enquête ont été délimitées. Chaque enquêteur recevait, comme outil, sa carte de zone d'enquête.

2.5.- Questionnaire du RGA

Le questionnaire embrasse 13 thèmes : statut et gé- rance des exploitations; aspect genre; principale desti- nation de la production; statut juridique des parcelles; mode de faire-valoir; irrigation; occupations de sol; élevage; main d'œuvre; équipements et matériels; crédit agricole;

conseil et vulgarisation; entraves au développement des exploitations agricoles.

2.6.-Enquête pilote du RGA

En vue de permettre une meilleure évaluation des outils méthodologiques, un test pilote de l'Enquête Exploitation (EE) du RGA a été réalisé à la 2^{ème} Section Communale de la Commune de Ganthier dans le département de l'OUEST.

2.7.-Dispositif de terrain du RGA

Le dispositif de terrain est à la charge des Directions Départementales Agricoles (DDA), responsables de la gestion de l'opération à travers les 10 Départements du pays. Le personnel mobilisé incluait 17 superviseurs départementaux, 171 contrôleurs et 1,005 enquêteurs, soit un total de 1193 personnes.

2.8.-Formation des agents de terrain

Au lancement de la collecte des données, 38 séances de formation ont été organisées à l'intention des agents de terrain sélectionnés.

2.9.-Déroulement de l'enquête

L'enquête de terrain a été réalisée sur une période de 9 mois, allant de mars à novembre 2009. Elle a fait l'objet de suivi de nombreuses missions de Cadres du Bureau Central ou superviseurs nationaux qui correspondaient étroitement avec les superviseurs départementaux.

2.10.-Traitement des données

Au Bureau Central, les questionnaires ont d'abord fait l'objet d'un contrôle de qualité. A cet effet, a été mis en place un atelier de redressement en vue de réviser les questionnaires et de vérifier la cohérence des données. Certains redressements exigeaient parfois des contacts téléphoniques avec l'enquêteur, l'enquêté ou le superviseur. Il s'ensuivit la saisie des questionnaires et le contrôle informatique de la saisie en vue de déceler des erreurs et finalement la tabulation.

DEUXIÈMEPARTIE:PRÉSENTATIONDES RÉSULTATS DU DÉPARTEMENT DU NORD-EST (DNE)

1.- EXPLOITANTS ET EXPLOITATIONS

En 2009, 41,773 exploitations agricoles ont été recensées dans le paysage agricole du DNE, s'étendant sur une Superficie Agricole Utilisée (SAU) de 47,777.7 carreaux (cx). La SAU moyenne par exploitation est de 1,15 cx dont 0,95 cx pour les femmes et 1,19 cx pour les hommes.

1.1.-Sexe des exploitants

Les hommes constituent 84% des exploitants et exploitent 86,7% de la SAU tandis que les femmes comptent pour 15,7% des exploitants et travaillent 13% de la SAU.

1.2.-Age des exploitants

La répartition des exploitants suivant leur âge se présente ainsi :13,9 et 14,4% des exploitants se trouvent respectivement dans les classes modales comprises entre 45 et 49 ans et entre 50 et 54 ans; 14,2% ont moins de 35 ans; 72% ont entre 35 à 64 ans; 23% ont plus de 60 ans. Ce pourcentage est assez important chez les femmes avec 24,2% contre 22,5% chez les hommes.

1.3.-Niveau d'instruction et formation agricole des exploitants

Il a été noté que 51,2% des exploitants du DNE ne savent ni lire ni écrire. Ces derniers exploitent 50,3% de la SAU totale. Les niveaux primaire et secondaire ont été atteints par 18,2% et 5,6% des exploitants, respectivement. Les universitaires n'en représentent que 0,6%.

Le métier d'agriculteur a été appris sur le tas par 96,3% des exploitants qui exploitent 95,7% de la SAU; 2,8% ont reçu une formation ponctuelle ; 0,5% a une formation technique ; 0,1% a une formation universitaire.

1.4.-Activités agricoles et para-agricoles des exploitations

La production végétale est pratiquée sur 97,8% des exploitations dont 15,2% sont gérées par des femmes ; l'élevage de bétail est recensé sur 77,9% des exploitations dont 14,1% sont gérées par des femmes ; l'aviculture a été enregistrée au niveau de 74,2% exploitations dont 15,8% sont aux mains des femmes; la production de charbon de bois a été notée dans 35,1% des exploitations dont 11,8% sont gérées par des femmes.

1.5.-Principale destination de la production agricole

La production de 65,2% des exploitations provenant de 70% de la SAU totale est destinée principalement à la vente tandis que 34,8 % des exploitations, travaillant 30 % de la SAU, consacrent leur production majoritairement beaucoup plus à la consommation.

2.-Structures foncières

Le nombre de parcelles dénombrées sur les 89,274 exploitations recensées dans le DNE s'élève à 41,773 unités. La superficie totale des parcelles est estimée à 53,423.4 carreaux dont 89,8% constituent la SAU totale.

La superficie moyenne des parcelles atteint 0,60 cx alors que la SAU moyenne par parcelle est de 0,54 cx.

2.1.-Statut juridique des parcelles

Du nombre de parcelles recensées en propriété individuelle; 65% sont à titre d'achat; 15,5% sont en héritage; 7,4% sont en partage ou en mineur; 4,7 % sont en mineur collectif et 3,4 % des parcelles sont des terres de l'Etat et à statut non déclaré.

2.2.-Statut Juridique des parcelles et le genre

Les hommes exploitent 76,4 % des parcelles alors que les femmes en exploitent 23,2 %. Les parcelles à titre d'achat sont ainsi réparties: 86,3 % et 13,5 % pour les hommes et les femmes respectivement. Les femmes détiennent 15,1 % des parcelles en héritage contre 84,6% pour les hommes. Les parcelles en mineur/partage exploitées par les hommes et les femmes représentent 88,9 % et 10,7 % du total, respectivement.

2.3.-Mode de faire-valoir

Parmi les parcelles recensées, 79,8 % sont en mode de faire-valoir (MFV) direct; 12,5 % en MFV indirect dont 8,2 % du total sont en métayage, celle-ci représentent 7,8% de l'ensemble des parcelles. Il faut souligner que 6,5 % des parcelles sont exploitées sans autorisation préalable.

2.4.-Mode de faire-valoir des parcelles et le genre

Du total des parcelles en MFV direct, 85,9% et 13,9% sont exploitées par les hommes et les femmes respectivement. Les hommes et les femmes valorisent 89,3% et 10,5% des parcelles en MFV indirect, respectivement. Quant aux parcelles valorisées sans autorisation préalable, 90,9% et 8,7% sont exploitées par les hommes et les femmes, respectivement.

3.-Irrigation

Au niveau du département du Nord-Est, ont été recensées 4,9% parcelles irriguées du nombre total des parcelles. La SAU moyenne irriguée par parcelle est de 0,65 cx contre 0,53 pour la parcelle non irriguée. L'eau des fleuves/rivières et barrage a servi à l'arrosage de 89,2% des parcelles.

4.- Occupations de sol

4.1.- Surface Agricole Utile (SAU)

Les occupations de sol couvrent une superficie de 72,893,4 cx alors que la superficie des parcelles n'est que 53,423,4 cx. Les superficies cultivées en première